



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

formation continue

Question écrite n° 88274

Texte de la question

M. Guillaume Chevrollier attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la difficile mise en place du compte personnel de formation. Cette création qui devait être la mesure phare de l'accord national interprofessionnel (ANI) et de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle est entrée en vigueur le 1er janvier 2015 en remplacement du droit individuel à la formation (DIF). Ce compte personnel de formation (CPF) avait pour ambition de mieux sécuriser les parcours professionnels, grâce à la portabilité des droits et de renforcer l'employabilité des Français, salariés comme chômeurs. Après des dysfonctionnements d'ordre informatique dus à un problème de communication entre le site et les organismes paritaires collecteurs agréés (Opca), d'autres problèmes se font jour. En effet, la complexité du dispositif fait reculer les actifs et les formations proposées ne correspondraient pas aux besoins. Il lui demande ce que le Gouvernement compte faire pour mettre fin à ces cafouillages et pour améliorer ce dispositif afin d'éviter que ce compte personnel de formation devienne une fausse bonne idée.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Chevrollier](#)

Circonscription : Mayenne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88274

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 septembre 2015](#), page 6968

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)